

**Autres impacts environnementaux**

Article 18 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’impacts – AM18e

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise à fournir les informations exigées à l’article 18 du Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement, ci-après appelé le REAFIE, quant aux autres impacts environnementaux, non déclarés dans un formulaire d’impact spécifique, qui pourraient être générés dans le cadre d’une nouvelle demande d’autorisation ou d’une modification d’autorisation.

Ce formulaire doit faire état des impacts du projet et de toutes les activités qu’il le compose. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l’objet d’une déclaration de conformité.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

L’article 18 du REAFIE inclut tout contaminant'?' susceptible d’être rejeté ainsi que tout impact anticipé sur l’environnement'?', sans égard à la quantité, à la concentration et à la gravité des impacts. Les exemples indiqués dans ce formulaire ne constituent pas une liste exhaustive.

Notez que les mesures d’atténuation, de remise en état, de surveillance, de suivi, d’entretien et de contrôle doivent être décrites. En effet, la description des mesures retenues doit prévoir la description de l’emplacement, la période de mise en place, les objectifs visés, etc. Dans les cas où les méthodes de travail ou les mesures d’atténuation sont laissées au choix de l’entrepreneur, vous devez tout de même décrire les impacts et les seuils ou les normes à respecter. Les réponses de type « à venir » ou « à déterminer dans un plan de gestion environnemental » ne sont pas recevables (art. 16(5) REAFIE).

Vous trouverez à la section **Consignes supplémentaires**, à la fin du formulaire, un tableau regroupant plusieurs points à considérer dans la description des mesures d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle.

Références

Lois et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01) – ci-après appelée la LEMV
* Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 2)
* Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3)
* Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01) – ci-après appelée la LCPN

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [Aires protégées](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm) :

* Carte interactive des aires protégées au Québec

Site Web du ministère - [Autorisation ministérielle](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm#form-generaux) :

* Guide sur les changements climatiques et l’autorisation ministérielle
* Fiche générale de sensibilisation sur les changements climatiques par type de projet

Site Web du ministère - [Espèces floristiques menacées ou vulnérables](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/especes-floristiques-menacees-vulnerables.htm#:~:text=La%20protection%20et%20la%20gestion%20des%20esp%C3%A8ces%20en,g%C3%A9n%C3%A9tique%20au%20Qu%C3%A9bec.%20Elle%20vise%20%C3%A9galement%20%C3%A0%20%3A) :

* Espèces désignées menacées ou vulnérables
* Espèces susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables
* Données sur les espèces en situation précaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Habitats et besoins fondamentaux des espèces](https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/habitats-fauniques/besoins-fondamentaux-especes)

* Affiche sur les principaux habitats fauniques

Site Web du Gouvernement du Québec – [Habitats fauniques](https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/habitats-fauniques)

Site Web du Gouvernement du Québec – [Gestion des espèces fauniques menacées ou vulnérables](https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/especes-fauniques-menacees-vulnerables)

Site Web du Gouvernement du Québec – [Réseau régional](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/forets-faune-parcs/coordonnees-du-ministere/reseau-regional)

* Consulter l’adresse des Direction de la gestion de la faune

Site Web du ministère - [Espèces exotiques envahissantes (EEE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp#:~:text=Une%20esp%C3%A8ce%20exotique%20envahissante%20(EEE,peut%20former%20des%20populations%20dominantes) :

* Méthodes pour prévenir l’introduction et la propagation d’espèces exotiques envahissantes
* 18 espèces floristiques exotiques envahissantes prioritaires
* [SENTINELLE – Outil de détection des espèces exotiques envahissantes](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm)

Site Web du Gouvernement du Québec – [Gestion des espèces exotiques envahissantes animales](https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes-animales)

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) :

* Guide référence du REAFIE
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.*

1.2 La demande de modification a-t-elle des répercussions sur d’autres impacts environnementaux par rapport à la demande d’origine ou génère-t-elle d’autres impacts environnementaux non déclarés dans un formulaire d’impact spécifique (art. 29(4) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts environnementaux :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* la présence de zones de contraintes en changements climatiques (ex. : îlot de chaleur);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

*Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 6.*

Si vous avez répondu Oui, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour.

1. Impacts sur les espèces vivantes
	1. Général

2.1.1 Le projet est-il susceptible de générer un impact sur les espèces vivantes (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de situation pouvant avoir un impact :

* la construction, le déboisement ou un chantier en milieu naturel;
* la proximité d’espèces rares ou à statut particulier, d’espèces floristiques vulnérables à la récolte ou d’espèces exotiques envahissantes;
* les travaux dans un habitat rare ou reconnu pour abriter des espèces particulières (herbier du fleuve Saint-Laurent, alvars, forêt ancienne méridionale, etc.);
* les travaux à proximité d’habitats protégés.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.*

* 1. Détérioration ou perte d’habitat ayant un impact sur la biodiversité

2.2.1 Le projet est-il susceptible de générer une détérioration ou une perte d’habitats pouvant affecter la biodiversité du milieu (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de situation pouvant affecter la biodiversité du milieu:

* la fragmentation d’un habitat naturel (remblai, déboisement, etc.);
* l’apport de contaminants (ex. : eaux pluviales chargés en matières en suspension, sels de voirie, etc.);
* la canalisation d’un cours d’eau;
* la relocalisation d’un cours d’eau;
* l’émission de vibrations ou de bruit pouvant perturber une espèce faunique;
* la perte de connectivité entre un milieu hydrique et une zone naturelle boisée;
* les travaux dans un habitat rare ou reconnu pour abriter des espèces particulières;
* le déboisement d’une forêt mature rare à l’échelle locale.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.*

2.2.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les impacts anticipés sur les espèces et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de mesure :

* conserver des corridors naturels;
* revégétaliser avec des espèces indigènes présentes sur le site;
* construire une passe migratoire ou un autre aménagement faunique pour la circulation des espèces fauniques;
* réaliser les travaux dans un temps précis de l’année pour respecter une période de reproduction d’une espèce faunique.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Espèces affectées par la détérioration ou la perte d’habitats | Impacts et milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Risque de propagation d’espèces exotiques envahissantes

2.3.1 Le projet inclut-il une ou plusieurs des situations suivantes (art. 18(2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* **la gestion d’espèces exotiques envahissantes'?' (EEE);**
* **la présence de ces espèces sur le site ou à proximité de travaux; ou**
* **une ou des mesures pour prévenir la propagation des EEE (ex : nettoyage de la machinerie)?**

Exemples de situations pouvant présenter un risque de propagation des EEE :

* des travaux adjacents à une autoroute envahie par le phragmite;
* des travaux sur un terrain vacant en friche ou dans des milieux naturels'?' perturbés;
* la présence d’une des espèces répertoriées dans la plateforme Sentinelle;
* l’utilisation de machinerie susceptible d’avoir été en contact avec des EEE.

À noter que la présence d’une ou de plusieurs EEE confirmées sur le site ou identifiées à proximité de zones de travaux peut nécessiter des mesures spécifiques pour éviter leur propagation. À cet effet, le ministère cible 18 espèces floristiques exotiques envahissantes'?' dont la propagation est préoccupante et pour lesquelles des mesures doivent être réalisées.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.*

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les EEE, les risques de propagation et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de mesure :

* délimiter des colonies de EEE et éviter le secteur;
* nettoyer la machinerie avant et après les interventions sur le site;
* ensemencer et planter des végétaux sans délai sur les sols remaniés;
* enfouir les résidus sous une surface pavée;
* disposer des résidus végétaux et des sols qui en contiennent dans un site autorisé;
* proscrire le transport de bois morts sur une longue distance pour éviter la propagation de l’agrile du frêne.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Espèces envahissantes | Risques de propagation et milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur les milieux environnants
	1. Général

3.1.1 Le projet est-il susceptible d’avoir un impact sur un ou plusieurs milieux environnants (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de situation pouvant avoir un impact :

* un enjeu par rapport aux territoires et aux collectivités qui y habitent (secteur résidentiel, parc, établissement scolaire, etc.);
* l’emplacement visé suscite des préoccupations par rapport à d’autres usages déjà présents, comme des prises d’eau potable, des activités récréotouristiques ou des quartiers résidentiels à proximité du site;
* le projet affecte un milieu naturel'?' ou de conservation.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.*

* 1. Qualité du paysage

3.2.1 Le projet affecte-t-il la qualité du paysage ou cause-t-il de la pollution visuelle ou lumineuse (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de situation pouvoir avoir un impact :

* la construction d’une structure de grande dimension où l’entreposage dépasse une hauteur (variable selon le milieu);
* un éclairage abondant sur le site à proximité de résidences;
* le projet s’étale sur une grande surface;
* le projet inclut des structures linéaires non enfouies sur une grande distance.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.3.*

3.2.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les impacts anticipés et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de mesure :

* installer un écran visuel ou une zone tampon boisée;
* limiter la hauteur d’entreposage;
* réaliser des efforts d’harmonisation au paysage, comme l’utilisation de couleurs neutres;
* regrouper les impacts visuels dans un même secteur.

Notez que la règlementation municipale peut déjà inclure certaines mesures ou normes en lien avec cet aspect. Ces mesures peuvent être détaillées dans le tableau.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Impacts anticipés sur la qualité du paysage ou sur la pollution visuelle ou lumineuse | Milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Intérêt de conservation

3.3.1 Le projet ou les activités qui y sont associées présentent-ils des empiètements dans un milieu d’intérêt de conservation (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de travaux pouvant présenter ces empiètements :

* les travaux ou les interventions dans un milieu faisant l’objet d’initiatives de conservation privée;
* les travaux adjacents à une aire protégée.

Notez que les projets réalisés dans un territoire figurant aux registres prévus aux articles 5, 6.1 et 24.1 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN), incluant les réserves de territoires aux fins d’aires protégées et les territoires mis en réserve en vertu de la LCPN sont visés par plusieurs interdictions.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.4.*

3.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les impacts anticipés et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de mesure :

* prévoir une zone tampon entre les travaux et l’aire protégée;
* préserver la végétation qui ne nuit pas aux travaux;
* éviter les milieux d’intérêt de conservation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Impacts anticipés sur un milieu d’intérêt de conservation | Milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Potentiel de conflits d’usage

3.4.1 Le projet est-il susceptible de présenter un potentiel de conflits d’usage ou d’incompatibilité avec des activités du milieu (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de situation pouvant présenter un tel potentiel de conflits :

* un empiètement dans un milieu naturel'?' présentant un intérêt de conservation;
* la dégradation ou le risque de contamination de sources d’alimentation en eau potable;
* l’aggravation d’un problème d’accès aux plans d’eau;
* la perturbation d’un milieu récepteur sensible (école, garderie, hôpital, lieu touristique, etc.);
* l’augmentation de la circulation routière dans un secteur résidentiel.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.*

3.4.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les impacts anticipés et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de mesure :

* établir une zone tampon d’une largeur de 20 mètres autour des milieux naturels'?';
* mettre en place un comité de vigilance ou un processus de gestion des plaintes;
* faire un suivi de l’augmentation de la circulation routière;
* inclure un accès public à l’eau pour le lac visé.

Notez que la règlementation municipale peut déjà inclure certaines mesures ou normes en lien avec cet aspect. Ces mesures peuvent être détaillées dans le tableau.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Conflits d’usage ou d’incompatibilité avec des activités du milieu | Milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Autres impacts
	1. Émission de contaminants

4.1.1 Le projet est-il susceptible d’émettre des contaminants'?' dans l’environnement'?' qui n’ont pas été déclarés dans les sections précédentes du présent formulaire ou dans les autres formulaires d’impact (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de contaminant :

* les contaminants définis à l’article 1 de la LQE, tels que :
* des vibrations ou des ondes matérielles (ex. : dynamitage),
* de la radiation ou du rayonnement,
* des agents vecteurs d’énergie ou de la chaleur;
* des matières pouvant être problématiques comme des matériaux contenant de l’amiante, des substances minérales contenant du soufre ou des métaux lourds;
* des gaz à effet de serre non visés par l’article 20 du REAFIE.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.*

4.1.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les contaminants'?' émis, les impacts anticipés et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de mesure :

* mettre en place des aménagements ou des équipements (écran, mur, tapis, buse de dispersion, etc.);
* adapter les horaires de travail.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Contaminants | Impacts et milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Impacts liés aux changements climatiques

4.2.1 Si le projet inclut des mesures pour lutter contre les changements climatiques ou pour adapter le projet à ces changements, décrivez ces mesures dans le tableau ci-dessous (art. 18 REAFIE). *(Facultatif)*

Exemples de mesure :

* concevoir un projet en tenant compte des changements climatiques à venir (appliquer une surcote, immuniser des structures, etc.);
* conserver des zones boisées pour réduire l’accumulation de chaleur dans un îlot de chaleur;
* intégrer des gestes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Notez que la *Fiche générale de sensibilisation sur les changements climatiques par type de projet* propose des mesures à mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques. Les principaux changements climatiques attendus peuvent varier d’une région à l’autre. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les *Fiches régionales de sensibilisation aux changements climatiques*.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Changements climatiques | Impacts et milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Autres impacts

4.3.1 Le projet génère-t-il d’autres impacts environnementaux ou prévoit-il d’autres mesures d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle qui n’ont pas été décrits dans les sections précédentes du présent formulaire ou dans les autres formulaires d’impact (art. 18(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autre impact :

* l’impact sur la santé et le bien être;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* les risques technologiques;
* autres impacts généraux ou très spécifiques à une activité.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.*

4.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les impacts anticipés et les milieux affectés et précisez les mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autre mesure :

* avoir un surveillant de chantier spécialisé pour les enjeux environnementaux;
* informer et sensibiliser l’entrepreneur sur les enjeux environnementaux;
* délimiter l’aire des travaux (clôture, bloc de béton, signalisation, etc.).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Autres impacts ou mesures | Milieux affectés | Localisation  | Mesures proposées d’atténuation, de remise en état, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Informations complémentaires

5.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de démontrer la conformité du projet ou de l’activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la LQE ou de l’un de ses règlements ou par une autorisation délivrée au terme d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts (art. 18(5) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d - Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant**: une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**espèce floristique exotique envahissante** : plante introduite à l’extérieur de son aire de répartition naturelle et qui peut constituer une menace pour l’environnement, la biodiversité, la santé humaine ou la société (art. 3 REAFIE). Pour plus de précisions, consultez *Sentinelle - l'outil de détection des espèces exotiques envahissantes.*

**milieu naturel** : tout terrain couvert de végétation, à l’exception des parcelles et du gazon entretenu, ou sans recouvrement granulaire ou imperméable artificiel, ou sur lequel il y a un milieu humide ou hydrique ou un habitat faunique. Ces milieux peuvent :

* ne pas être altérés par les activités humaines ou faiblement;
* avoir été restaurés par une intervention humaine;
* s'être renaturalisés d'eux-mêmes à la suite d'une perturbation.

**professionnel**: professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**zone de contraintes** : zone où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telles qu’une zone inondable, d’érosion, de glissements de terrain ou d’autres cataclysmes, ou pour des raisons de protection environnementale des milieux humides et hydriques (Glossaire du *Guide à l'intention de l'initiateur de projet sur les changements climatiques et l’évaluation environnementale*).

Consignes supplémentaires

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, des exemples d’informations à fournir dans les tableaux demandant de décrire les mesures proposées pour réduire les impacts sur l’environnement.

|  |  |
| --- | --- |
| Informations sur les mesures d’atténuation et de remise en état (art. 18(3) REAFIE) | Informations sur les mesures de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle proposées (art. 18(4) REAFIE) |
| **Description des mesures :*** objectifs;
* période de mise en place;
* emplacement;
* équipements temporaires ou permanents.

**Type de mesure d’atténuation :** * méthode de travail adéquate;
* interdiction de faire une action;
* respect d’une distance minimum ou de période de travaux;
* action ou ouvrage temporaire de contrôle;
* vérification préventive;
* équipement pour réduire les rejets.

**Description de remise en état :*** description détaillée des travaux;
* échéancier;
* localisation des superficies ;
* mesures correctives et mesures de suivi spécifique;
* période et fréquence;
* mesure temporaire avant remise en état finale si requise;
* nettoyage et démantèlement de structure;
* dates de début et de fin.
 | **Description des mesures de suivi :*** objectifs;
* liste des éléments à vérifier;
* durée et fréquence minimale;
* modalités concernant la production de rapports de suivi (nombre, fréquence, délai, format de transmission, etc.);
* travaux correctifs;
* conditions de fin du suivi et engagements.

**Description des mesures d’entretien :*** calendrier d’inspection et d’entretien;
* contenu du registre prévu à cet effet;
* description des tâches d’inspection et d’entretien;
* emplacement des stations d’échantillonnage et des systèmes de mesure;
* recommandations du fabricant.

**Description des mesures de surveillance :*** les actions et le responsable de cette surveillance;
* étapes critiques nécessitant la surveillance du projet;
* plan d’action de surveillance;
* durée et fréquence.
 | **Description de programme d’autosurveillance ou d’échantillonnage** :* paramètres et unités;
* lieux, périodes et fréquences d’échantillonnage;
* types d’échantillons prélevés;
* méthodes utilisées;
* équipements utilisés et leurs limites;
* calendrier des mesures et des échantillonnages;
* durée du suivi et conditions de fin.
 |